

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1772

Lyon 5e - Restauration du jardin du Rosaire et création d'un chemin piéton entre Rosaire et Saint Jean - Lancement des études de l'opération n° 65008001 et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00012, pour un montant de 220 000 euros.

Direction des Espaces Verts

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 JANVIER 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1772 - LYON 5E - RESTAURATION DU JARDIN DU ROSAIRE ET CREATION D'UN CHEMIN PIETON ENTRE ROSAIRE ET SAINT JEAN - LANCEMENT DES ETUDES DE L'OPERATION N° 65008001 ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2015-1, PROGRAMME 00012, POUR UN MONTANT DE 220 000 EUROS. (DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 décembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, qui comprend le projet « Divers aménagements espaces publics et verts 2015-2020 ».

Par délibération n° 2015/1725 du 17 décembre 2015, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Aménagements Espaces publics et verts 2015-2020 » n° 2015-1, programme 00012.

Le site de la colline de Fourvière, situé entre le belvédère de la basilique de Fourvière et la rue Tramassac dans le 5^e arrondissement, s'étend sur une surface d'environ 80 000 m².

Il constitue le site le plus emblématique et le plus visité à Lyon.

Le site se compose des principaux espaces suivants :

- L'esplanade de Fourvière : au pied de la basilique, elle offre notamment une des plus belles vues sur l'ensemble du centre-ville lyonnais, depuis le belvédère surplombant le jardin du Rosaire. Cet espace, aujourd'hui essentiellement utilisé comme parking automobile, est cogéré par la fondation de Fourvière et la Ville de Lyon.

- Le jardin du Rosaire : sur les pentes de la colline de Fourvière, il constitue l'un des jardins du parc des Hauteurs. C'est un jardin très arboré, ponctué de statues et de terrasses, qui lie l'esplanade de Fourvière à la Balme par des promenades serpentant entre de grands arbres.

- Le talus entre la montée Saint-Barthélemy et la montée du Chemin neuf, dit « balme de Fourvière » et le talus entre la montée du Chemin neuf et la rue Tramassac, dit « tènement Tramassac ».

Ces deux balmes propriétés de la Ville, fortement boisées, constituent le pied de la colline de Fourvière, au premier plan de la perspective de la colline, vue depuis le parvis de la cathédrale Saint Jean. L'histoire de ce site est marquée par un événement tragique. Dans la nuit du 12 au 13 novembre 1930, un important glissement d'une partie de la colline de Fourvière a détruit plusieurs immeubles et provoqué la mort de 23 personnes et la destruction de tous les logements situés sur

la balme. Après cette catastrophe, la balme a subi une intervention lourde de consolidation en 1940 et n'a plus été « touchée », ni accessible au public depuis.

Considérant le récent classement de l'esplanade de Fourvière et du jardin du Rosaire au titre des Monuments Historiques par arrêté du 25 mars 2014, la Ville de Lyon souhaite engager une étude préalable de requalification d'ensemble du jardin du Rosaire et des cheminements piétons entre Fourvière et Saint-Jean par les balmes. Ce site paysager majeur au cœur du secteur sauvegardé souffre globalement d'une image et d'un traitement vieillissants et s'avère particulièrement inconfortable pour les piétons, malgré son statut de premier site touristique de la Ville.

En effet, les piétons effectuant le trajet entre la basilique et la cathédrale Saint-Jean sont aujourd'hui contraints d'emprunter un itinéraire détourné par la montée des Chazeaux, et les rues Tramassac et la montée Saint-Barthélémy, toutes trois assez inconfortables et peu agréables (escaliers bétons pour l'une, trottoirs étroits, circulation et stationnement omniprésents pour les autres). Ce circuit « ignore », par ailleurs, les vues et perspectives les plus remarquables sur le Vieux Lyon.

Cette étude vise trois objectifs :

- Etablir les modalités et les contraintes de la requalification paysagère du jardin du Rosaire, dont certaines parties construites et une partie du patrimoine arboré sont significativement dégradées.

- Renouveler le patrimoine végétal et en particulier arboré du jardin du Rosaire et des balmes de Fourvière et Tramassac : le site comporte un patrimoine arboré vieillissant, en partie spontané, qui nécessite pour certaines parties un abattage et un renouvellement urgents. L'étude devra donc recenser et évaluer la qualité du patrimoine végétal « spontané » (qui constitue dans les deux balmes une réserve de biodiversité remarquable au cœur du Vieux Lyon) et planté, et proposer des modalités de gestion ou de renouvellement adaptées aux contraintes du site.

- Envisager une liaison piétonne confortable et attrayante entre la basilique de Fourvière et la cathédrale Saint-Jean à la hauteur de la valeur patrimoniale et touristique du site, et en particulier afin d'exploiter les vues et perspectives remarquables depuis les deux balmes, d'en qualifier le traitement paysager, de requalifier les cheminements.

Afin de mener à bien cette étude, une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage doit être confiée à un groupement présentant des compétences d'architecte du patrimoine, de paysagiste, d'urbaniste, de géotechnicien et d'économiste. En parallèle, des diagnostics spécifiques et états des lieux seront commandés afin d'alimenter l'étude : levé topographique, étude de circulation et stationnement, diagnostic phytosanitaire, et tout autre état des lieux nécessaire à la parfaite connaissance du site.

L'étude se décomposera en deux phases :

- un diagnostic et état des contraintes patrimoniales, paysagères, urbaines, géotechniques, archéologiques, réglementaires ;

- sur la base du diagnostic, l'équipe d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage s'attachera ensuite à proposer des orientations d'aménagement, accompagnées d'estimations financières et de propositions de phasage.

Les propositions devront permettre d'identifier les axes prioritaires d'intervention, leur coût et leurs conditions de réussite. La Ville pourra ainsi, le cas échéant, établir le programme d'une ou des interventions sur le site, et recruter le ou les maîtres d'œuvres nécessaires à l'étude détaillée et à la réalisation de ces aménagements.

Compte tenu du classement du site, les études seront soumises au visa de la Conservation Régionale des Monuments Historiques. Les études détaillées et les travaux éventuels pourraient faire l'objet d'une subvention DRAC.

Le coût de ces études est estimé à 220 000 €. Les dépenses résultant de cette opération seront financées par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 - Programme n° 00012.

Pour cette opération, les marchés seront passés selon les procédures adaptées, conformément au Code des Marchés Publics.

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2015/1725 du 17 décembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Urbanisme, Logement, Cadre de Vie, Environnement ;

DELIBERE

1. Le lancement des études pour l'opération n° 65008001 « Restauration du Jardin du Rosaire et création d'un chemin piéton entre Rosaire et Saint Jean » est approuvé. Ces études seront financées par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 00012.

2. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits et à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 00012, AP n° 2015-1, opération n° 65008001 et seront imputées sur les chapitres 20 et autres, fonction 823, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2015 : 1 100 € ;
- 2016 : 118 900 € ;
- 2017 : 100 000 €.

3. Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations potentielles en particulier toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires

concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

A. GIORDANO